

## APPENDICE «END-12»

*Financement des opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU*

L'Organisation des Nations Unies emploie quatre méthodes générales de financement en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix:

- a) le budget ordinaire;
- b) des cotisations spéciales versées par tous les pays membres de l'ONU;
- c) la répartition des coûts de l'opération entre les parties aux prises;
- d) des contributions volontaires versées par les gouvernements.

Dans chaque cas, on a adopté une méthode différente, compte tenu de nombreux facteurs qui étaient surtout d'ordre politique.

Les opérations de deux missions d'observation auxquelles le Canada participe, soit le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP) et l'organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (Palestine) (UNTSO), sont financées grâce au budget ordinaire de l'ONU. D'après l'expérience du Canada, l'ONU n'éprouve aucune difficulté à régler les comptes qui concernent ces opérations.

Dans le cas de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), on a ouvert un compte spécial axé strictement sur les contributions volontaires. Le relevé de ce compte montre bien les failles de cette méthode. Le compte est maintenant à découvert d'environ 40 millions de dollars. Depuis la création de ce compte en 1964, seulement 62 pays membres de l'ONU, sur un total de 147, ont versé des contributions. Seulement 14 d'entre eux payent régulièrement leur part. Le Canada n'a jamais versé quoi que ce soit dans ce compte spécial de l'UNFICYP. Depuis la formation de la Force des Nations Unies à Chypre en 1964, le Canada a toujours toutenu que le coût des opérations de maintien de la paix devrait incomber à tous puisque le maintien de la paix est le lot de tous les membres de l'ONU. C'est pourquoi le Canada n'a jamais versé de contributions volontaires dans le compte susmentionné. Cependant, étant donné l'appui qu'il accorde à l'ONU et à ses activités, le Canada supporte la majorité des frais inhérents au maintien du Contingent canadien à Chypre.

Les opérations de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et de la Force des Nations Unies pour l'observation du désengagement des forces (FNUOD) sont financées par des crédits obtenus grâce à des cotisations spéciales de tous les membres de l'ONU. L'annexe A ci-jointe (document de l'ONU) montre les versements en souffrance, selon les pays, au 31 décembre 1976.

Pour ce qui est des opérations maintenant terminées (la Force des Nations Unies au Congo et la première FUNU) à l'égard desquelles l'ONU doit encore de l'argent au Canada, des cotisations spéciales ont été imposées à tous les pays membres de l'ONU. On a aussi demandé des contributions volontaires. Ce sont les arriérés de ces cotisations spéciales qui ont entraîné la crise financière de l'ONU en 1965. Après de multiples efforts, le Canada a finalement renoncé à se faire payer. Les détails concernant les arriérés relatifs au Congo et à la première FUNU figurent aux annexes B et C respectivement (documents de l'ONU).